

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux

CP/2020/270

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions aux bailleurs suivants, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et des dispositifs départementaux volontaristes :

- VILOGIA pour une opération de logements aidés (PLUS-PLAI) situées lotissement n°15 « Côté Champs » à Benfeld ;

- ALSACE HABITAT pour dix opérations de logements aidés (PLUS-PLAI) situées lotissement « Les Champs Clairs » à Wiwersheim ; rue de Westhoffen à Kirchheim ; « Lotissement le Faubourg » à Schweighouse-sur-Moder ; chemin du Sel à Soultz-sous-Forêts ; « Lotissement les Binsen » à Oberhoffen-sur-Moder ; rue des Pâquerettes à Oberhoffen-sur-Moder ; route de Strasbourg à Brumath ; lotissement « Les Jardins de Goethe » à Sessenheim ; rue du Muguet à Gries et rue de la Charmille à Haguenau ;

- DOMIAL pour huit opérations de logements aidés collectifs (PLUS-PLAI) situées 34, rue des Messieurs à Weitbruch ; rue des Mésanges à Betschdorf, 4, rue des Romains à Reichshoffen ; 39, rue de la Gare à Ebersheim ; rue Alcide de Gasperi à Val-de-Moder ; 3A rue des Roses à Gries ; « Lotissement « le Steinberg » à Niedermodern et rue de Mattfeld à Mutzig ;

- 3F Grand Est pour une opération de logements aidés collectifs (PLUS-PLAI) située route de Weitbruch à Haguenau ;

- AMELOGIS pour une opération de logements aidés individuels PLUS située rue du Cimetière à Schwabwiller.

Ces projets représentent un total de 184 logements, dont 137 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 47 logements en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI), destinés aux demandeurs aux ressources les moins élevées.

Ces logements pourraient bénéficier d'un cofinancement total de 1 153 300 € dont 507 800 € au titre des crédits délégués par l'Etat (logements PLAI uniquement) et 645 500 € au titre des crédits volontaristes du Département (logements PLAI et grands logements familiaux PLAI).

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (délibération N° CD/2018/009). A ce titre, le Département agréé et finance au titre de la délégation de l'Etat les opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). A ce titre, le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

A titre d'information est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2020.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département aux bailleurs suivants :

VILOGIA :

- un agrément et une subvention de 113 600 € pour la construction de 25 logements collectifs PLUS et 8 logements collectifs PLAII situés Lotissement °15 « Côté Champs » à BENFELD ;

ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAII situés Lotissement « Les Champs Dorés » à WIWERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 4 logements individuels PLUS, 3 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAII situés rue de Westhoffen à KIRCHHEIM ;
- un agrément pour la construction de 6 logements collectifs PLUS situés « Lotissement du Faubourg » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;
- un agrément pour l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés rue de la Charmille à HAGUENAU ;
- un agrément pour la construction de 4 logements collectifs PLUS situés Chemin du sel à SOULTZ-SOUS-FORETS ;
- un agrément et une subvention de 127 800 € pour la construction de 21 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAII situés lotissement « Les Binsen » à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAII situés rue des Pâquerettes à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 30 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAII situés route de Strasbourg à BRUMATH ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 14 logements collectifs PLUS et 4 logements collectifs PLAII situés lotissement les « Les Jardins de Goethe » à SESSENHEIM ;
- un agrément et une subvention de 28 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAII situés rue du Muguet à GRIES.

DOMIAL :

- un agrément pour la construction de 9 logements collectifs situés 34, rue des Messieurs à WEITBRUCH ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 8 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés rue des Mésanges à BETSCHDORF ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 5 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés 4, rue des Mésanges à REICHSHOFFEN ;
- un agrément et une subvention de 80 100 € pour la construction de 12 logements individuels PLUS et 3 individuels PLAI situés 39, rue de la Gare à EBERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 8 logements collectifs PLUS et 4 individuels PLAI situés rue Alcide de Gaspéri à VAL DE MODER ;
- un agrément pour la construction de 8 logements collectifs situés 3A, rue des Roses à GRIES ;
- un agrément et une subvention de 53 400 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements individuels PLAI situés lotissement « le Steinberg » à NIEDERMODERN ;
- un agrément et une subvention de 85 2000 € pour la construction de 17 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés rue de Mattfeld à MUTZIG.

3F Grand Est :

- un agrément et une subvention de 136 800 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés route de Weitbruch à HAGUENAU.

AMELOGIS :

- un agrément pour la construction de 4 logements individuels situés rue du Cimetière à SCHWABWILLER.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (<i>non engagé</i>)	Montant proposé
PARCPU 2019/1	G 2019 2021 PARC PUBLIC	6 150 000 €	3 932 182,35 €	1 153 300 €

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2020 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec le Préfet en date du 26 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

à VILOGIA :

- un agrément et une subvention de 113 600 € pour la construction de 25 logements collectifs PLUS et 15 logements collectifs PLAI situés Lotissement n°15 « Côté Champs » à BENFELD.

à ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés Lotissement « Les Champs Dorés » à WIWERSHEIM ;

- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 4 logements individuels PLUS, 3 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés rue de Westhoffen à KIRCHHEIM ;

- un agrément pour la construction de 6 logements collectifs PLUS situés « Lotissement du Faubourg » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;

- un agrément pour l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés rue de la Charmille à HAGUENAU ;

- un agrément pour la construction de 4 logements collectifs PLUS situés Chemin du sel à SOULTZ-SOUS-FORETS ;

- un agrément et une subvention de 127 800 € pour la construction de 21 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés lotissement « Les Binsen » à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;

- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés rue des Pâquerettes à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;

- un agrément et une subvention de 30 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés route de Strasbourg à BRUMATH ;

- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 14 logements collectifs PLUS et 4 logements collectifs PLAI situés lotissement les « Les Jardins de Goethe » à SESSENHEIM ;

- un agrément et une subvention de 28 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés rue du Muguet à GRIES.

à DOMIAL :

- un agrément pour la construction de 9 logements collectifs situés 34, rue des Messieurs à WEITBRUCH ;

- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 8 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés rue des Mésanges à BETSCHDORF ;

- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 5 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés 4, rue des Mésanges à REICHSHOFFEN ;

- un agrément et une subvention de 80 100 € pour la construction de 12 logements individuels PLUS et 3 individuels PLAI situés 39, rue de la Gare à EBERSHEIM ;

- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 8 logements collectifs PLUS et 4 individuels PLAI situés rue Alcide de Gaspéri à VAL DE MODER ;

- un agrément pour la construction de 8 logements collectifs situés 3A, rue des Roses à GRIES ;

- un agrément et une subvention de 53 400 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements individuels PLAI situés lotissement « le Steinberg » à

NIEDERMODERN ;

- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 17 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés rue de Mattfeld à MUTZIG.

A 3F Grand Est :

- un agrément et une subvention de 136 800 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés route de Weitbruch à HAGUENAU.

à AMELOGIS :

- un agrément pour la construction de 4 logements individuels situés rue du Cimetière à SCHWABWILLER.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Elle autorise en outre son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY